

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00379

### SDCI - VERSEMENT TRANSPORT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLOIN, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 octobre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160708-D20160037910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Yves LECOQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,  
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,  
M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nadia SEMACHE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

### **SDCI - VERSEMENT TRANSPORT**

L'arrêté préfectoral N°244 du 29 juillet 2016 étend, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole aux communes de Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois et La Gimond.

Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil de Communauté a déterminé le montant du taux de Versement Transport applicable aux entreprises situées dans le périmètre de compétence de Saint-Etienne Métropole à 1,80 %.

Les articles L 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales organisent l'économie générale et le régime de cette redevance.

De manière générale, cette redevance Versement Transport concerne les employeurs qui, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun lorsqu'elles emploient au moins onze salariés.

Cependant le Code Général des Collectivités Territoriales permet au vu de son article L 2333-67 une évolution graduée du taux pour les communes qui se trouvent concernées par une extension du ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité.

Cet article est rédigé comme suit : « *En cas d'extension du périmètre d'un Etablissement public de coopération intercommunale doté de fiscalité propre, le taux de versement destiné au financement des transports en commun applicable sur le territoire des communes incluses peut être réduit par décision de l'organe délibérant de l'Etablissement public, pour une durée maximale de cinq ans à compter de cette inclusion, par rapport au taux applicable sur le territoire des autres communes, lorsque le versement de transport n'était pas institué sur le territoire de communes nouvellement incluses ou l'était un taux inférieur* ».

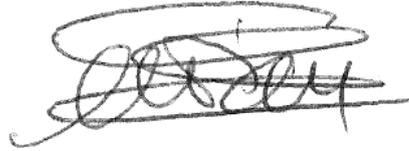
Pour les entreprises situées sur le territoire des communes entrantes, il est proposé de fixer le taux du Versement Transport à 1,20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 1,35 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 1,50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à 1,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à 1,80 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à fixer le taux de Versement Transport applicable aux entreprises situées sur le territoire des communes de Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois et La Gimond à :**
  - **1,20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017,**
  - **1,35 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018,**
  - **1,50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019,**
  - **1,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
  - **1,80 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021,**
  
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 73 de la section d'exploitation du budget annexe des transports à compter de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU